

Déléguée syndicale centrale chez Pimkie, **Maley Upravan** a bataillé ferme contre le projet de rupture conventionnelle collective envisagé par la direction de l'enseigne, qui a fait marche arrière... **P. 8**



© DR

LES PREMIÈRES ASSISES FO DU DÉVELOPPEMENT, UN PARI RÉUSSI P. 4

LA NÉGOCIATION SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE AVANCE AU RALENTI P. 5

FO HEBDO
N° 3267

Du 24 au 30
janvier 2018

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Travailler avec une maladie chronique : la double peine

ÉVÈNEMENT P. 2-3

PHÉNOMÈNE

Plusieurs millions de salariés souffrent d'une affection de longue durée (diabète, cancer, insuffisance cardiaque...).

ÉVOLUTION

Progrès médical et augmentation de l'espérance de vie obligent, leur nombre est en forte hausse.

INÉGALITÉ

Leur maintien dans l'emploi est faible et ils sont nombreux à être victimes de discriminations.



© PATRICK ALLARD / REA

Les pathologies graves atteindront 580 000 personnes de plus en 2020.



© F. BLANC

Une question de dignité et de respect humain

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Le 30 janvier, à l'appel initial de Force Ouvrière, les personnels des Ehpad seront en grève. Tous les syndicats se joignent à cet appel, ainsi que des

associations d'usagers. La revendication principale des personnels est claire : obtenir ce qui était annoncé en 2012, à savoir un salarié ou agent par résident,

à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays.

Or, en 2017 comme auparavant, la tension budgétaire, donc sur les effectifs et les conditions de travail, a été à nouveau forte sur les Ehpad, créant de fait ce qu'on appelle une double maltraitance institutionnelle : les résidents qui souffrent de ne pouvoir être pris correctement en charge ;

les personnels qui souffrent de ne pouvoir faire leur travail comme ils voudraient le faire. Au fil du temps, les personnes obtenant des places en Ehpad sont de plus en plus âgées, et ce, pour deux raisons : l'une liée au fait qu'elles souhaitent rester le plus longtemps possible chez elles; l'autre relative au coût important et au reste à charge

Suite page 3 ///

26 millions

C'est le nombre de personnes qui ont été touchées par des maladies chroniques en 2015.

IL RESTE ENCORE BEAUCOUP À FAIRE POUR ACCOMPAGNER LES SALARIÉS FRAGILISÉS.

Le dispositif ALD permet la prise en charge à 100% par la Sécu de maladies graves comme le diabète, le cancer ou certaines pathologies cardiaques.

Maladies chroniques : le travail c'est la santé ?

Avec l'allongement de la vie professionnelle, le monde du travail sera de plus en plus concerné par les maladies chroniques et le handicap. Le maintien ou le retour dans l'emploi, dans de bonnes conditions, devient une question cruciale.

Pas moins de 10,4 millions de personnes bénéficiaient en 2016 du dispositif des Affections longues durées (ALD), qui permet la prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie d'une ou de plusieurs maladies graves, comme le cancer, le diabète ou certaines pathologies cardiaques. C'est ce qu'indiquent des chiffres actualisés de l'Assurance maladie. En intégrant les personnes qui ne sont pas en ALD, 26 millions ont été touchés en 2015 par des maladies chroniques, et les pathologies graves atteindront 580 000 personnes de plus en 2020.

Avec le vieillissement de la population et l'allongement de la

vie professionnelle, les arrêts pour cause d'accident du travail, de maladie chronique ou de handicap vont augmenter. Certaines organisations du travail qui génèrent du stress peuvent aussi conduire des salariés à développer une pathologie grave. Dans ce contexte, le maintien dans l'emploi des salariés atteints par une maladie chronique devient un enjeu d'ampleur.

Dans le troisième Plan santé au travail, qui couvre la période 2015-2019, les pouvoirs publics font de la prévention une priorité. Les ministres du Travail et de la Santé, Muriel Pénicaud et Agnès Buzyn, ont lancé en novembre une mission sur la santé au travail. Ses membres, qui doivent

rendre leur rapport le 31 mars 2018, vont notamment étudier la crise de la médecine du travail.

« *Il est indispensable de mener une politique ambitieuse en matière de prévention des risques professionnels et de pénibilité. Or ce n'est pas pour l'instant la voie prise par le gouvernement, qui a réduit la portée de la réforme de la pénibilité* », commente Jocelyne Marmande, secrétaire confédérale FO chargée de la protection sociale. « *Le maintien dans l'emploi dans de bonnes conditions et la prévention de la désinsertion professionnelle doivent rester des priorités* », souligne-t-elle. La lutte contre ce fléau fait partie des priorités défendues par FO au sein des branches accidents du travail et maladie

pour les prochaines conventions d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Sécu.

Des discriminations dans l'emploi

Près d'une personne sur deux en situation de handicap déclare avoir subi une discrimination dans l'emploi, selon le 10^e baromètre sur les discriminations dans l'emploi du Défenseur des droits et de l'Organisation internationale du travail (OIT).

« *Alors qu'ils vivent les effets secondaires physiques ou psychiques de leur maladie chronique, fatigue, douleurs, voire incertitude pour la survie, les salariés fragilisés par une longue maladie rencontrent de nombreuses difficultés : des freins dans l'évolution de leur carrière, des problèmes financiers avec des salaires réduits en cas de temps partiel et des frais médicaux importants* », indique Anne Baltazar, secrétaire confédérale FO chargée de l'égalité professionnelle et du handicap. « *Il reste encore beaucoup à faire pour accompagner ces salariés.* » ■ **FRANÇOISE LAMBERT**

Concilier vie professionnelle et pathologie chronique

Une première question pour le salarié concerné touche à la confidentialité de sa pathologie. Le choix de le dire ou pas au travail demeure personnel. Certaines pathologies entraînent des signes visibles, la question devient alors plus délicate. Quoi qu'il en soit, un supérieur hiérarchique n'a pas le droit d'interroger un salarié sur sa maladie. Si l'employeur demande une attestation de carte Vitale, il est possible de se procurer auprès de l'Assurance maladie un document qui ne mentionne pas la prise en charge à 100 % en lien avec une affection longue durée (ALD). Le salarié touché par une maladie grave reconnue par la Sécu bénéficie de la prise en charge intégrale des frais médicaux en lien avec sa pathologie. Des mesures spécifiques peuvent être mises en place pour les travailleurs atteints d'une maladie chronique, comme l'aménagement du poste de travail, un temps partiel thérapeutique ou un arrêt maladie long si celui-ci s'avère nécessaire. Le médecin du travail reste un interlocuteur privilégié de l'entreprise et du salarié. Il peut faire appel à

d'autres professionnels de la santé au travail, comme l'ergonome, pour trouver des solutions techniques à l'adaptation du poste de travail.

Aménagement du poste de travail

En cas de difficultés dans l'aménagement de son poste, le salarié peut aussi faire appel au Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Sameth), une structure départementale majoritairement financée par l'Agefiph, l'organisme paritaire chargé de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du privé.

Le salarié qui vit une diminution de ses capacités physiques ou mentales peut en outre demander la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Ce statut, accordé pour une durée de un à cinq ans renouvelable, permet des aides financières ou des formations, par exemple en vue d'une reconversion pour raison de santé.

En cas de discrimination au travail en lien avec son état de santé ou un handicap, le salarié peut contacter le syndicat FO de son entreprise, pour connaître ses droits et se défendre. Il peut aussi saisir le Défenseur des droits. Celui-ci diligente une enquête qui peut servir d'élément dans un dossier devant les prud'hommes. « Quand un dossier est appuyé par des observations du Défenseur des droits, les tribunaux suivent son avis dans une grande majorité des cas », indique-t-on au secteur juridique de la confédération FO. ▀

FRANÇOISE LAMBERT

Une question de dignité et de respect humain

dans ces établissements. L'une des conséquences de cette situation est que les résidents sont de plus en plus dépendants, ce qui nécessiterait de fait plus de personnels. Fondamentalement, ce n'est pas à l'honneur de la France de ne pas considérer comme il se doit les anciens. Un effort budgétaire de 100 millions d'euros est annoncé pour 2018, mais ce n'est qu'une première annonce. Cela fait des années que nous attirons l'attention des pouvoirs publics sur cette situation. Je me souviens de ces agents me parlant crûment de travail VMC (« visage, mains, cul ») pour mieux signifier leur souffrance psychologique au travail, sans parler des troubles musculo-squelettiques. Aucun raisonnement budgétaire ou comptable ne tient en la matière. C'est une question de dignité et de respect humain. La confédération FO est pleinement en soutien des personnels des Ehpad. ▀

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmilly sur Twitter



Le salarié atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap peut bénéficier de mesures spécifiques afin de pouvoir conserver son travail.

FOCUS

Temps partiel médical :
FO pour une compensation financière

23% des salariés de 55 à 64 ans travaillent à temps partiel, contre 18% des 30-54 ans. Si ces derniers le font plutôt pour des raisons familiales, les seniors y recourent plus souvent pour des raisons de santé, selon une étude de la Dares. « FO revendique une compensation financière pour les salariés dont le temps partiel leur a été imposé pour des raisons médicales », indique Anne Baltazar, secrétaire confédérale FO chargée du handicap.

+ SUR LE SITE
FORCE-OUVRIERE.FR

• **Santé.** L'augmentation de la durée de la vie va de pair avec une hausse des maladies mentales et chroniques : www.force-ouvriere.fr/7435

• **Aviation civile.** Le syndrome aérotoxique serait-il lié à la politique de rentabilité des compagnies ? www.force-ouvriere.fr/7374

• **Étude.** Les contraintes physiques dues au travail se sont stabilisées depuis 2013, selon la Dares : www.force-ouvriere.fr/7632

En bref

SANTÉ**L'espérance de vie en bonne santé stable en France**

Selon une étude de la Drees, l'espérance de vie en bonne santé en France est de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes. Cet indice, qui mesure le nombre supposé d'années de vie sans incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, reste stable depuis dix ans. Proportionnellement, le nombre d'années vécues sans incapacité avoisine 80% de l'espérance de vie pour les hommes et 75% pour les femmes.

« ACTION PUBLIQUE 2022 »**La formation des agents plombée par la réforme**

Trois organisations, dont la FGF FO, ont quitté, le 17 janvier, la réunion de la commission de la formation professionnelle du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, au cours de laquelle était présenté le schéma directeur (2018-2020) pour la formation des agents. FO conteste ce schéma « *uniquement axé sur les objectifs d'« Action publique 2022 »* », une réforme « *destructrice* » du service public.

RUSSIE**La CSI dénonce la dissolution du syndicat AIST**

En dépit de la ratification par la Russie de la Convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, un tribunal russe a prononcé la dissolution de l'Association interrégionale des syndicats de travailleurs. Motif : ingérence dans les activités politiques. La CSI a demandé aux autorités russes « *de protéger ce droit fondamental et que cette décision regrettable soit révoquée* ».

FO tient ses premières assises du développement

INÉDIT Pas moins de 276 militants, responsables d'unions départementales, de fédérations et de syndicats, ont participé aux Assises FO du développement, au siège de la confédération, le 17 janvier.



© F. BLANC

Les Assises FO du développement se sont déroulées au siège de la confédération le 17 janvier 2018, en présence de 276 militants.

La journée visait à réfléchir aux moyens de se développer dans un contexte marqué par l'évolution des techniques de l'information et de la communication, les conséquences de la loi sur la représentativité, sans oublier la fusion des IRP en application des ordonnances.

Frédéric Souillot (secteur Développement) a appelé les militants à « *anticiper* » cette fusion et a annoncé, pour les y aider, la publication d'un kit « *Négociation des protocoles pré-électorales* ».

S'implanter, gagner les élections et des adhérents, demande aussi de faire savoir notre savoir-faire

et nos résultats, a rappelé Yves Veyrier (Communication).

La clé : multiplier les implantations

Pascal Pavageau, présentant « *l'enjeu interprofessionnel* » des élections du 6 décembre 2018 dans la fonction publique, a souligné : « *On a beau faire même les meilleures actions de communication au niveau national, si on n'a personne, en l'occurrence dans une collectivité locale, on n'a pas de liste.* »

Éric Peres (FO Cadres) a annoncé le lancement imminent d'une plate-forme informatique spécifique aux cadres et ingénieurs. Confiant, Jean-Claude Mailly a conclu : « *Il y aura toujours besoin d'un syndicat indépendant [...]. Ce qui est indispensable, c'est que le développement devienne la priorité de tous, un réflexe.* » ■ **EVELYNE SALAMERO**

L'inquiétude des salariés des enseignes Brice et Jules

Après les salariés de Pimkie, c'est au tour de ceux des enseignes Brice et Jules (toutes deux appartenant également à la galaxie Mulliez) de fréquenter les groupes de travail mis en place par le cabinet de retournement d'entreprise Prospères. Ces groupes sont invités à proposer des solutions aux difficultés de l'entreprise. « *Mais à la fin on arrive toujours à une restructuration* », prévient Nadia Ferrante, DS FO chez HappyChic qui regroupe quatre enseignes dont Jules et Brice. « *Chez Grain de Malice et Pimkie, l'intervention de Prospères a abouti à des centaines de suppressions d'emplois et des fermetures de magasins.* » ■ **N. D.**

Élections dans la fonction publique : les agents FO planchent sur un slogan de campagne

Dans le cadre de la préparation des élections du 6 décembre 2018 dans la fonction publique, les agents sont invités à choisir – d'ici au 31 janvier, via le site FO – le ou les slogans qui caractériseront la campagne FO. « *Les agents publics font vivre la République. Avec FO, défendons le service public* » et « *Agent public, je fais vivre la République. Avec FO, je défends mes droits* » sont d'ores et déjà proposés par la confédération. Le premier a recueilli 69 votes pour l'instant, le second 49. Une cinquantaine de slogans conçus par les agents eux-mêmes est par ailleurs recensée. Il est encore temps de faire preuve d'imagination... ■ **V. F.**

Pas de droits dégradés pour les démissionnaires

ASSURANCE CHÔMAGE La deuxième séance de négociation interprofessionnelle sur l'Assurance chômage s'est tenue le 18 janvier au siège du Medef. Les discussions ont essentiellement porté sur l'élargissement des droits à davantage de démissionnaires et la lutte contre la précarité.

« **C**e n'est pas une séance pour rien, mais ce n'est pas non plus une séance qui a permis d'avancer », a synthétisé Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et chef de la délégation FO, à l'issue de la réunion.

Sur les démissionnaires, les négociateurs ont découvert des chiffres réalisés à partir d'hypothèses de travail du gouvernement. Le surcoût pour le régime irait, selon les scénarios, de 200 millions d'euros à 1 milliard d'euros la première année. Ces pistes, toutes basées sur des droits dégradés par rapport aux autres allocataires et créant des effets d'aubaine, ne leur conviennent pas.

Plutôt que de remettre en cause les conditions d'indemnisation, les délégations syndicales et patronales souhaitent négocier sur les conditions d'entrée dans le dispositif. FO plaide pour la création de nouveaux motifs de démission légitime.

Premières propositions écrites le 25 janvier

Michel Beaugas appelle aussi à être précis sur la définition du projet professionnel exigé par le gouvernement pour indemniser les démissionnaires, et sur les conditions de sa validation. « Il ne serait pas normal qu'un salarié dont le CIF a été refusé



Michel Beaugas, chef de la délégation FO, lors de la 2^e séance de négociation interprofessionnelle sur l'Assurance chômage, le 18 janvier 2018.

deux fois doit démissionner pour suivre une formation, il peut aller aux prud'hommes », a-t-il prévenu.

Autre thème abordé, la lutte contre les contrats courts. Le patronat propose de préciser le calendrier des négociations de branches déjà prévues par la convention Unédic de 2017, mais

qui n'ont jamais démarré, et sans sanction financière. En l'absence d'accord, le gouvernement menace de mettre en place un système de bonus-malus, revendiqué depuis des années par FO. Les premières propositions écrites sont attendues pour la prochaine séance, le 25 janvier. ■

CLARISSE JOSSELIN

L'INFO EN PLUS

Les autres discussions sont suspendues

Le Medef a annulé la séance de négociation du 19 janvier sur la formation professionnelle, qui se tient en parallèle de celle sur l'Assurance chômage. Au cœur de la crise, son bras de fer avec les Régions sur le pilotage de l'apprentissage, troisième thème de concertation en cours à la demande de l'exécutif.

Le Medef, qui souhaite obtenir la gestion du dispositif, demande au gouvernement des « précisions sur la nature des engagements » pris vis-à-vis des Régions. La réunion de synthèse sur l'apprentissage du 18 janvier a aussi été annulée.

Niveau de vie des ménages : les inégalités vont s'accroître

Les nouvelles mesures budgétaires (ISF, AFU, taxe d'habitation, CSG, taxes écologiques...) profiteront cette année aux ménages les plus aisés, tandis que le niveau de vie des plus pauvres reculera, indique une récente étude de l'OFCE. Le niveau de vie des 5 % de ménages les plus riches augmentera ainsi de 1,6 % en moyenne. Cela équivaut à un gain moyen de 1 730 euros par ménage. Les mesures nouvelles pour 2018, notamment la suppression de l'ISF, seront « largement au bénéfice des 2 % de ménages du haut de la distribution des revenus, détenant l'essentiel du capital mobilier ». Les 5 % de ménages les plus pauvres seront en revanche les grands perdants, subissant un recul de niveau de vie de 0,6 %. Cela signifie « une diminution de 60 euros par an et par ménage », indique l'OFCE qui pointe un accroissement des inégalités.

Les très riches seront les grands gagnants

En 2019, le niveau de vie de l'ensemble des ménages devrait progresser légèrement. Ce sont toutefois encore les plus riches qui seront les grands gagnants des réformes. « À eux seuls, les 5 % de ménages les plus aisés, et au sein d'eux les 2 % les plus riches, capteront 42 % des gains à attendre de la mise en place des mesures. » Par ailleurs, le financement de ces mesures par une « réduction structurelle de la dépense publique » pourrait entraîner des difficultés pour les administrations à assurer des dépenses (prestations, transferts en nature) qui bénéficient « directement aux ménages ». Une diminution de telles dépenses au caractère « extrêmement redistributif » renforcerait encore les inégalités de niveaux de vie entre les ménages. ■ VALÉRIE FORGERONT



© F. BLANC

EL MOUHOUB MOUHOU, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE
À L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE

Délocalisations : « Les pouvoirs publics doivent anticiper les chocs territoriaux »

INTERVIEW El Mouhoub Mouhoud étudie depuis vingt-cinq ans l'évolution des délocalisations, mais aussi les délocalisations et leurs effets sur l'emploi. La cinquième édition de son ouvrage *Mondialisation et délocalisation des entreprises* (éditions La Découverte) est parue en novembre dernier.

Selon les données macro-économiques, les délocalisations ont peu d'effets sur l'emploi. Ce n'est pas la perception que nous en avons. Comment expliquez-vous ce décalage?

El Mouhoub Mouhoud : Effectivement, moins de 5 % des destructions d'emplois s'expliquent par des délocalisations. L'essentiel est en réalité dû à la robotisation. Mais certaines zones d'emploi sont extrêmement vulnérables. Certes peu nombreuses, quand elles sont touchées elles le sont à des niveaux de destruction d'emploi qui peuvent être massifs.

Faut-il s'attendre à une vague de délocalisations dans les services plus forte que celle subie dans l'industrie?

E.M.M. : Oui, pour une raison très simple : les coûts de transaction (coûts de transport par exemple) n'existent pas pour les activités de service. Avec l'avènement de la technologie de l'information et de la communication, vous pouvez faire faire de la prestation de service à distance sans frais de transaction. Même le service public est touché. Les tâches aujourd'hui potentiellement délocalisables dans les services représentent 30 % des emplois.

Pourquoi certaines entreprises relocalisent-elles?

E.M.M. : Soit elles ont échoué sur la qualité du produit final, soit elles peuvent désormais automatiser leur production dans leur pays d'origine, soit les coûts de transport ont augmenté. Elles reviennent aussi parce que les

coûts salariaux en Asie ont augmenté sans que la productivité suive, alors qu'ils ont

IL EST POSSIBLE DE RENONCER À DÉLOCALISER.

été comprimés en Europe et aux États-Unis où la productivité a augmenté ! Mais ce qu'il faut surtout retenir c'est que plusieurs entreprises anticipent et renoncent à délocaliser, ce qui montre que c'est possible.

Les pouvoirs publics ont-ils un rôle à jouer?

E.M.M. : Avec une bonne radioscopie des territoires, en profondeur, – et c'est le but de notre étude à paraître dans *Économie et Statistique** –, on peut anticiper au lieu d'intervenir après coup, comme le font les pouvoirs publics ! Il faut investir dans l'éducation, la formation de la main-d'œuvre sur place, pour la rendre moins vulnérable. Il faut aussi mettre en place une vraie politique du droit à la mobilité, en matière de droit au logement par exemple. Pour l'instant, les travailleurs touchés restent verrouillés sur place, sans solution. Les perdants restent les perdants dans cette mondialisation. Le problème aujourd'hui, dont les syndicats doivent d'ailleurs se saisir, est qu'il n'existe pas de politique d'anticipation des chocs.

Vous soulevez aussi le problème des délocalisations qui, sans détruire de l'emploi en France, vont en créer ailleurs...

E.M.M. : Il s'agit des délocalisations destinées à trouver de nouveaux marchés plutôt qu'à baisser le coût de la production. Elles sont de très loin les plus nombreuses même si on en parle moins. Elles représentent aujourd'hui 95 % des IDE (Investissements directs à l'étranger) de la France. Ainsi, fait nouveau ces dernières années, les multinationales ont créé plus d'emplois dans leurs filiales à l'étranger qu'en France. La demande étant atone en Europe, les entreprises vont la chercher ailleurs !

PROPOS RECUEILLIS PAR **EVELYNE SALAMERO**

CE QUI CHANGE

▀ **Les tarifs sociaux de gaz et d'électricité** sont remplacés, depuis le 1^{er} janvier, par le chèque énergie, un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie (factures d'électricité, de gaz, rénovation énergétique...) destiné aux ménages modestes.

▀ **Les tarifs du service universel postal** ont augmenté d'environ 5% le 1^{er} janvier. La hausse concerne aussi bien les timbres rouges, qui passent de 85 à 95 centimes (+11,8%), et verts (+9,6%) que les Colissimo (+1,5%).

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

- 0,6%

C'est le recul de niveau de vie que les 5% de Français les plus modestes enregistreront en 2018, alors que les 5% les plus aisés verront le leur augmenter de 1,6%, d'après une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) publiée le 15 janvier 2018, qui ajoute qu'en « 2019, les 2% les plus riches capteraient 42% des gains à attendre de la mise en place des mesures » gouvernementales.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE est revalorisé chaque année par les pouvoirs publics. Son montant mensuel actuel est de 3311 euros.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Les « zones blanches » de la téléphonie mobile enfin éradiquées?

Les opérateurs vont-ils réellement colmater les trous dans la couverture téléphonique mobile? En tout cas, c'est la volonté affichée d'un nouvel accord entre gouvernement et opérateurs pour mettre fin aux « zones blanches ».

Ces fameuses zones blanches ont comme une ressemblance avec les paradis fiscaux : elles disparaissent pour être mieux supprimées par la suite. Les voici donc de retour pour une fin annoncée en 2020, selon un accord passé entre le gouvernement et quatre opérateurs téléphoniques, présenté le 14 janvier par le secrétaire d'État à la Cohésion des territoires. Son coût : près de 3 milliards d'euros. Il a été largement souligné que l'État, donc le contribuable, ne mettra pas la main à la poche. En revanche, concernant le client, seul un des opérateurs a précisé qu'il n'augmenterait pas ses tarifs. Du moins pour cette raison. De plus, selon le secrétaire d'État, le gouverne-

ment a en contrepartie renoncé à l'avancement de la mise aux enchères du renouvellement de fréquences, remplissant le vœu du président de l'Arcep, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, très en ligne avec les conceptions libérales des hautes sphères.

Des trains de retard

Le retard de la France en matière d'Internet mobile, notamment en 4G, commençait à être par ailleurs très gênant, une grande partie de la nouvelle économie en pâtissant. Au début de 2017, après déjà au moins trois plans gouvernementaux pour remédier à la situation,

541 communes étaient toujours officiellement classées en zone blanche, mais cette liste ne comporte pas les endroits où les communications passent mal ou périodiquement, sans compter celles où les réparations s'éternisent juste parce qu'elles se trouvent dans des zones peu rentables. La fracture numérique relève plus de l'économique que de l'informatique. Les opérateurs vont donc « pylonner » les zones concernées et aussi « couvrir les principaux axes de transport, notamment les 30000 km de lignes ferroviaires », TER compris. Peut-être qu'à Saint-Vert, en Haute-Loire, il ne faudra bientôt plus aller dans la forêt pour capter la 3G, mais près de la voie ferrée, du moins si la ligne est assez fréquentée. ▀

24^e
C'est la place qu'occupe la France, sur une liste de 28 pays, au classement européen de la couverture 4G, selon l'Arcep.

ZOOM

La promesse d'explosion des points 4G « *D'ici à 2020, plus de 10000 communes qui sont aujourd'hui en 2G ou 3G passeront à la 4G* », a assuré le secrétaire d'État à la Cohésion des territoires, le 14 janvier. Les opérateurs devront notamment fournir « 5000 installations supplémentaires, soit 20000 au total », pouvant être mutualisées entre eux.

MICHEL POURCELOT

Agenda

Mardi 30 janvier

LA GRÈVE DES EHPAD

FO, avec plusieurs autres syndicats, appelle à une grève nationale le 30 janvier dans les Ehpad. Ces organisations syndicales tiendront au préalable une conférence de presse le jeudi 25 janvier à la Bourse du travail, à Paris.

Jeudi 25 janvier CHÔMAGE

Séance de négociation sur l'Assurance chômage entre les confédérations syndicales et les organisations patronales.

JOURNALISME

La conférence nationale des métiers du journalisme se tient à la Sorbonne sur le thème : « Femmes, hommes, modes d'emploi dans les médias ».

Vendredi 26 janvier

FORMATION PROFESSIONNELLE
Nouvelle séance de négociation sur la formation professionnelle au niveau interprofessionnel.

CITOYEN

Yves Veyrier, pour FO, est auditionné dans le cadre de l'étude annuelle du Conseil d'État sur la citoyenneté.

Mardi 30 janvier DROIT À L'ERREUR

L'Assemblée nationale vote le projet de loi « Fonction publique : un État au service d'une société de confiance », instaurant un « droit à l'erreur ».

VŒUX DE L'ÉLYSÉE

Le président de la République adresse ses vœux annuels à différentes organisations, dont les confédérations syndicales, et institutions.

DROITS DE L'HOMME

La CNCNDH est réunie en assemblée plénière.

Mercredi 31 janvier

SÉCURITÉ RÉSEAUX
L'Assemblée nationale débat du projet de loi transposant les dispositions d'une directive de l'UE sur la sécurité des réseaux et systèmes d'information.

L'ADHÉSION

Le Syndicat national des personnels de l'environnement (Snape) a voté le 6 décembre son adhésion à la FEETS FO. Premier syndicat chez les agents techniques de l'environnement et les techniciens de l'environnement de la spécialité eau et milieu aquatique et troisième organisation sur l'ensemble des spécialités de ces corps, le Snape, par son affiliation à FO, participera à construire une « organisation majeure », notamment en devenant majoritaire au sein de l'Agence française pour la biodiversité.

L'ACCORD

Après deux séances de négociation en décembre et en janvier, ainsi qu'un vif débat avec l'UIMM, FO Métaux a signé l'accord sur les salaires minima des ingénieurs et cadres de la métallurgie pour l'année 2018. L'accord prévoit une revalorisation des salaires de 1,2%. Lors de la négociation, FO Métaux a indiqué son intention d'inclure une clause de révision garantissant une renégociation de la grille dans le cas d'un dérapage de l'inflation supérieur au taux fixé dans l'accord. Une clause qu'a acceptée l'UIMM.

LE RAPPROCHEMENT

À la suite du rachat des chantiers navals STX de Saint-Nazaire par l'italien Ficantieri, les fédérations de la métallurgie FIM-CISL et UILM, côté italien, et FO Métaux, côté français, mettront en place une commission de délégués des deux chantiers afin de faire le point sur le déroulement des opérations futures. Leur objectif : conduire une analyse afin de trouver des positions communes dans les deux pays pour valoriser les perspectives de la construction navale italienne, française et européenne.

**Congrès FO
Lille 2018**

Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr
En cas de difficultés, contactez le 01 40 52 86 40.

Votre hebdomadaire en ligne

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militants de Force Ouvrière.

Photographies de Force Ouvrière

Les photos des premières assises du développement de l'organisation Force Ouvrière, à la confédération les 16 et 17 janvier 2018, sont disponibles sur le compte Flickr de FO : www.flickr.com/force-ouvriere

Retrouvez FO sur les réseaux sociaux

Sur Facebook (facebook.com/force.ouvriere) ou Twitter (@force_ouvriere), l'actualité, les photographies et les vidéos de Force Ouvrière sont à partager.

Boutique Force Ouvrière

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : www.boutique-fo.fr

Agenda FO 2018

Disponible en poche ou en semainier, vous pouvez dès à présent commander l'agenda FO 2018 sur l'e-boutique : www.boutique-fo.fr

Aider les autres à ne pas subir

PORTRAIT Durant les premiers jours de l'année 2018, son téléphone n'a pas arrêté de sonner. Déléguée syndicale centrale chez Pimkie, Maley Upravan n'a pas apprécié le cadeau de Noël de la direction de l'enseigne : la première tentative de rupture conventionnelle collective de l'histoire.

« **O**n a créé la première section syndicale FO dans le réseau Pimkie en 1998. On m'a alors proposé neuf mois de salaire pour partir », se souvient Maley Upravan. Déléguée syndicale centrale dans l'enseigne appartenant à la famille Mulliez, cette militante de 55 ans a de quoi faire en ce début d'année. Après un CCE et une séance de négociation, la direction de son groupe a abandonné son projet de recours à la rupture conventionnelle collective. « Nous avons rééquilibré le rapport de forces », se réjouit-elle, avant d'ajouter : « Pour les négociations sur le PDV, nous ne nous laisserons pas rouler dans la farine. » Une pétition est d'ores et déjà en ligne sur le site change.org

Ne pas rester isolé

Arrivée il y a plus de vingt-cinq ans chez Pimkie, elle prend sa carte à FO en 1998. Le Code du travail comme livre de chevet et un DESU de droit social en poche depuis 2013,



elle siège également aux prud'hommes. Qu'est-ce qui la fait courir ? Un goût immodéré pour la justice sociale. Revers de la médaille : un an de burn-out. Elle a repris le boulot en septembre, pour s'apercevoir que la direction préparait des suppressions d'emplois. Comment a-t-elle fait pour se retaper ? La famille et aussi l'aviron. « J'habite au bord de la mer, alors je rame. C'est une très bonne thérapie pour oublier les soucis. » Le message qu'elle veut passer aux militants qui se sentent mal : « Ne restez pas isolés, vous n'êtes pas seuls. Nous avons des appuis dans les UD, à la fédération et à la confédération. » Autre prix à payer pour son militantisme : un salaire qui stagne depuis dix ans. Mais qu'importe : « L'évolution que je n'ai pas eue sur le plan professionnel, c'est le monde syndical qui me l'a offerte. »

1998

C'est l'année de la création de la première section syndicale FO dans le réseau Pimkie.

NADIA DJABALI

Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** janvier 2018

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.